

Le vingt six février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - REGRENIL - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAMAURE à M. GERGAUD
M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER
Mme RIGONDEAUD à M. ZIAT
Mme RAFIK à M. BOISARD
Mme DANÈDE à Mme DUMAS
M. QUÉRY à M. TIFALLA

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GUIBRETEAU

Membres en exercice :	29
Présents :	20
Votants :	27
Date de convocation :	20/02/2024

DÉLIBÉRATION 2024-02-17 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CHALET DES MÉRIGOTS ENTRE LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC ET L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN ANGOULEME) POUR LE DISPOSITIF EILE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que, dans le cadre du dispositif EILE (enseignements internationaux de langues étrangères) à l'école élémentaire Corset Carpentier à compter du 25 mars 2024, et pour toute la durée de l'année scolaire, l'Éducation Nationale sollicite la reconduction du prêt gratuit du chalet des Méricots.

Ce dernier sera utilisé exclusivement les mardis de 16h30 à 18h, pour dispenser des cours d'arabe, en dehors des temps de classe et des vacances scolaires.

Monsieur le Maire précise que l'effectif accueilli sera de l'ordre de 20 élèves environ (Corset Carpentier de L'Isle d'Espagnac : 10 élèves / Victor Hugo d'Angoulême : 10 élèves). Mme AHNOUCH, enseignante, sera responsable des élèves dont elle aura la charge sur toute la durée de chacun de ses cours et devra s'assurer de la remise en état et le nettoyage de la salle après chacun de ses cours.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du chalet des Méricots entre la commune de L'Isle d'Espagnac et l'Éducation Nationale pour le dispositif EILE telle qu'annexée à la présente délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240226-2024_02_17-DE
Reçu le 01/03/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 29 février 2024

Monsieur le Maire

